

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 60/1969 (1969)

Artikel: Inadaptation et retard scolaires
Autor: Nanchen, Paul-Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115672>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Inadaptation et retard scolaires

INTRODUCTION

Il est probable que, de tout temps, des techniques éducatives spécifiques ont été utilisées dans le but d'aider des enfants déshérités. Cependant, ce n'est que vers la fin du XIX^e siècle que le problème s'est manifesté dans toute son ampleur, l'instruction obligatoire agissant à la manière d'un révélateur. Ainsi, des inaptitudes, jusque-là insoupçonnées, entravent l'action des maîtres. D'autre part, les progrès rapides de disciplines telles que la psychologie, la pédagogie scientifique, ont permis de préciser l'importance du phénomène en élargissant considérablement le champ des investigations dans le domaine de l'instruction.

De nos jours, l'inadaptation scolaire, problème brûlant, complexe, préoccupe de plus en plus les intéressés: parents, enseignants, psychologues, sociologues, autorités responsables... Ce problème touche aussi bien les enfants atteints d'inadaptation que les autres: les premiers en vue d'une meilleure intégration, les seconds mis en péril par l'attitude des premiers. C'est donc pour le bien du plus grand nombre que l'analyse de l'inadaptation scolaire est nécessaire, que les solutions appliquées sont bénéfiques.

1. La notion d'inadaptation. Inadaptation et retard

La loi valaisanne du 4 juillet 1962 sur l'Instruction publique mentionne que « les classes de développement comprennent des classes d'observation et d'adaptation. Elles sont ouvertes aux enfants qui ne peuvent suivre avec profit l'école primaire ordinaire » (art. 42).

Quels sont ces enfants? Quels critères faut-il utiliser pour apprécier le fait de « suivre avec profit l'école primaire ordinaire »?

Répondre à ces questions, c'est préciser la notion d'inadaptation.

Les sujets ne parvenant pas à s'intégrer aux normes de l'école ont reçu, au cours de l'histoire, les noms les plus divers. L'expression « enfants anormaux » a été généralement abandonnée, à cause d'un sous-entendu péjoratif, mais également parce que la notion de normalité est très ambiguë. D'autres termes se retrouvent dans la littérature spécialisée: enfants irréguliers, handicapés, arriérés, déficients, débiles, atypiques, etc. A l'heure actuelle, le vocable « enfants inadaptés » semble s'imposer et faire l'unanimité, malgré quelques voix discordantes (Heuyer, Prudhommeau). Ce qui ne veut pas dire que sa signi-

fication soit claire ou parfaitement définie, car il est malaisé de déterminer les limites entre l'adaptation et l'inadaptation à l'école, entre la déficience et la normalité.

Il est vrai cependant que, pour une catégorie d'enfants, l'inadaptation est manifeste: les parents et/ou l'école opèrent une sélection éliminatoire: aveugles et amblyopes, sourds-muets et demi-sourds, troublés de la motricité, paralysés cérébraux, tuberculeux, débiles physiques, certains épileptiques, cardiaques et hémophiles; des oligophrènes profonds, des caractériels graves. Ces sujets nécessitent à l'évidence des soins spécialisés, médicaux et éducatifs, dans un milieu adéquat.

A côté de ces cas manifestes, le plus souvent « inadaptables » ou éducables sur le plan pratique, se placent les vrais « inadaptés scolaires » qui ne suivent pas le programme, redoublent des classes, perturbent par leur comportement le milieu scolaire. Il est à remarquer que les sujets appartenant à cette catégorie ne présentent pas de déficits décelables au premier abord, mais, par leur « non-succès » un peu surprenant, attirent sur eux l'attention, se font traiter de « paresseux », acceptation simpliste qui évite aux parents et aux éducateurs d'aller chercher plus loin, de remettre en cause un système éducatif et scolaire « qui a fait ses preuves »!

Considérant des degrés dans la qualité de l'adaptation à l'école, cette adaptation peut être optima, suffisante ou insuffisante:

« *Est bien adapté à l'école*, l'élève que celle-ci peut accepter sans préjudice grave pour la majorité des élèves qu'elle enseigne et qui parvient à tirer le profit *optimum* de l'enseignement dispensé. Par profit optimum nous entendons l'acquisition la meilleure possible de la maturité personnelle et des automatismes culturels lui permettant dans le présent et surtout dans sa vie d'adulte de satisfaire ses besoins et ses aspirations propres ainsi que de répondre aux exigences de la vie en société. »

« *Est suffisamment adapté à l'école*, l'élève que celle-ci peut accepter sans préjudice grave pour la majorité des élèves qu'elle enseigne et qui parvient à tirer un profit *suffisant* de l'enseignement dispensé. Par profit suffisant, nous entendons l'acquisition suffisante de la maturité personnelle et des automatismes culturels lui permettant, dans le présent et surtout dans sa vie d'adulte, de satisfaire ses besoins et ses aspirations propres ainsi que de répondre aux exigences de la vie en société ».

« *Est inadapté à l'école*, celui que celle-ci ne peut accepter sans préjudice grave pour la majorité des élèves qu'elle enseigne ou qui tire un profit *insuffisant* de l'enseignement dispensé. Par profit insuffisant nous entendons l'acquisition insuffisante de la maturité personnelle et des automatismes culturels qui devraient lui permettre, dans le présent et surtout dans sa vie d'adulte, de satisfaire ses besoins

et ses aspirations propres ainsi que de répondre aux exigences de la vie en société^{1.} »

Ces définitions considèrent l'enfant dans sa totalité vivante et non en fonction d'une déficience particulière du sujet ou d'une insuffisance spécifique du milieu. Il ressort donc que l'élcolier inadapté se définit dans la perturbation de la relation école-enfant. Dans un premier aspect, l'école, en tant qu'institution sociale, a pour mission d'éduquer la majorité des enfants. Mais elle reste limitée dans son action car il faut tenir compte de la souplesse de son organisation, de l'effectif de la classe, du matériel didactique disponible, de l'habileté du maître, etc. Ainsi, chaque classe établit un seuil de tolérance variable à l'égard des enfants en difficulté, seuil qui dépend de l'insertion sociologique de la classe, de son niveau, de la valeur de l'enseignant. Le deuxième aspect tient compte de l'élève en tant que personne destinée à s'épanouir pour elle-même et dans un contexte social.

Ainsi définie, l'inadaptation peut apparaître chez tous les élèves, quel que soit le rendement fourni. Tout inadapté n'est donc pas nécessairement retardé. Est-il adapté ce premier de classe appliqué et méticuleux, mais menteur et voleur? Est-il adapté cet élève aux résultats suffisants, qui ne se mêle pas aux jeux de ses camarades, toujours isolé dans un coin? Ou celui-ci, qui se bat sans cesse avec ses condisciples, donc rejeté par eux, et qui cherche la compagnie des plus petits?

Le retard scolaire se définit donc par rapport à un ensemble moyen communément admis, dépendant d'un programme élaboré souvent sans tenir compte des besoins psycho-sociaux des enfants à qui il s'adresse. Cet ensemble moyen s'élabore sur des normes conventionnelles qui varient en fonction du degré de tolérance des milieux social, familial et scolaire. Un milieu urbain ou familial cultivé et exigeant sera moins tolérant à l'échec de son rejeton, surtout si cet échec vient gêner ou détruire les aspirations parentales. Une classe de haut niveau moyen cherchera à éliminer son dernier. Et celui-ci pourrait occuper un rang moins marginal dans une autre classe d'enfants du même âge. De l'homogénéité du groupe scolaire dépend également son degré d'acceptation.

Des considérations émises découlent l'évidence que tout retardé est un inadapté, mais que tout inadapté n'est pas nécessairement retardé.

Les pages qui vont suivre s'attachent surtout au problème du retard, forme d'inadaptation. Il sera donc peu fait mention de l'enfant qui, vu ses possibilités, suivra plus ou moins normalement sa scolarité, malgré un rendement inférieur auxdites possibilités.

¹ Maurice Nanchen, *Le phénomène d'inadaptation scolaire en Valais. Etude d'une méthode objective de dépistage*. Institut de pédagogie curative et de psychologie appliquée de l'Université de Fribourg. Dact. 1966, p. 12.

2. Importance du retard scolaire. Conséquences socio-psychologiques

Epiloguer sur les notions précédentes ne suffit pas à faire prendre conscience de la gravité de la situation, gravité qui a incité Georges Bastin à parler d'« hécatombe scolaire ». Tirer le signal d'alarme, réveiller des responsabilités politiques nécessitent des énoncés précis, résultats de recherches entreprises dans différents secteurs du monde environnant.

Il n'est certes pas possible d'extrapoler chez nous les résultats fournis par d'autres pays. Cependant, ils nous montrent que le malaise est général et que nous n'y échappons pas.

En Belgique, selon R. Van Waeyenbergh, il est excessif, au niveau de la sixième année primaire, de devoir enregistrer près de 45 % de retardataires¹. L. Warzee, analysant l'annuaire statistique de l'enseignement pour l'année 1956-1957, trouve, en ce qui concerne le premier niveau, près d'un quart de la population scolaire qui présente un retard plus ou moins considérable².

Sur un autre plan, « le Dr Cordier constate que deux enfants sur trois s'adaptent plus ou moins mal aux tâches scolaires »³. Présentant un rapport relatif à la préparation professionnelle et à la mise en place des caractériels, le Dr Préaut estime que, dans 80 % des cas, on se trouve en présence d'inadaptés scolaires⁴.

Plus près de nous, Genève fournit des résultats combien décevants. « Sur 16 893 élèves des degrés 2 à 9 (classes ordinaires), 5471 (32 %) étaient scolairement retardés. Nous avons également constaté le caractère cumulatif du retard scolaire. C'est dire que le nombre d'élèves retardés s'élève au fur et à mesure que l'on progresse du degré 2 au degré 9: 15 % de retardés au degré 2; 47 % au degré 8. D'autre part, une comparaison entre la situation établie en 1954 et celle que nous avons enregistrée en 1960 nous a montré qu'en six ans d'intervalle le retard scolaire s'est accru: élévation moyenne de 6 % atteignant son maximum de 13 % au degré 5 »⁵. « Le caractère éliminatoire du retard scolaire nous a révélé que 40 % environ des enfants de chaque « génération scolaire » abandonnent l'école avant d'avoir atteint

¹ Pierre Baton, *Inadaptés scolaires et enseignement spécial*. Université libre de Bruxelles. Les Editions de l'Institut de Sociologie, 1962, p. 69.

² L. Warzee, *Statistique de l'enseignement en Belgique*. Revue belge de Psychologie et de Pédagogie. 1959, t. XXI, N° 88, pp. 129-159.

³ Pierre Baton, *Inadaptés scolaires et enseignement spécial*. Université libre de Bruxelles. Les Editions de l'Institut de Sociologie, 1962, p. 72.

⁴ R. Préaut, *Les garçons caractériels*. In: *Sauvegarde de l'enfance*. Janvier-avril, 1957, p. 223.

⁵ A. Haramein, *Perturbations scolaires. Etude expérimentale de certains de leurs facteurs*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1965, p. 163.

le niveau minimal (9^e degré) de l'instruction obligatoire, prévue par la loi. Les études du professeur R. Girod, opérant à partir de la « génération d'âge », aboutissent au même fait: sur tous les adolescents habitant Genève et âgés de 17 ans, 40 % poursuivaient leurs études alors que 60 % étaient déjà engagés dans la vie pratique. En décomposant ces deux pourcentages on constate que le premier (40 %) englobe 17 % d'élèves réguliers et 23 % de retardés. Quant au deuxième (60 %), l'on doit remarquer que le 18 % des intéressés avaient atteint le niveau du degré 9, 20 % le degré 8 et 22 % le degré 7 »¹.

En Valais, seule existe, à notre connaissance, une estimation du nombre des retardés intellectuels se trouvant dans les classes, estimation portée par le personnel enseignant lui-même. « Dans l'ensemble, ces estimations manquent de précision, elles tendent à se baser exclusivement sur la réussite scolaire et varient avec l'âge des élèves. Suivant les maîtres, la proportion d'élèves intellectuellement retardés varie de 6,7 % à 15,4 %². » La même estimation indique « que le 17 % environ des élèves de 7 à 9 ans et le 25 % de ceux de 10 à 15 ans sont considérés comme retardés scolaires par le personnel enseignant valaisan »³.

Si les chiffres varient, suivant les études ou les sources, ils ont en commun leur importance: il semblerait donc plus opportun de parler d'*inadaptation de l'école aux élèves*, ce que pense Baton lorsqu'il écrit: « Le travail scolaire est axé sur la notion de rendement moyen. L'exercice choisi pour l'élève médian est celui qui ne convient à personne: les enfants doués perdent leur temps tandis que leurs compagnons moins favorisés accumulent les erreurs⁴. »

Les conséquences socio-psychologiques nous forcent à constater que « les sous-enseignés sont des individus mal introduits dans le monde des valeurs. Leur présence massive nuit aux fondements de la société — de la civilisation — au sein de laquelle ils sont appelés à vivre, elle nuit aux valeurs dont ils devraient être les dépositaires, les actualisateurs et qu'ils devraient enrichir. Comment pourrait-on attendre d'eux qu'ils remplissent ces devoirs alors qu'ils ignorent ou connaissent très mal ces valeurs? D'autre part, ayant subi à l'école — le lieu même où devrait s'opérer au mieux la transmission des valeurs — une série d'échecs traumatisants, ils en viennent, ou à se mépriser eux-mêmes, ou à se détourner, avec lassitude, voire avec

¹ A. Haramein, *Perturbations scolaires. Etude expérimentale de certains de leurs facteurs*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1965, p. 174.

² Maurice Nanchen, *Le phénomène d'inadaptation scolaire en Valais. Etude d'une méthode objective de dépistage*. Institut de pédagogie curative et de psychologie appliquée de l'Université de Fribourg. Dact. 1966, p. 107.

³ Maurice Nanchen, *op. cit.*, p. 115.

⁴ Pierre Baton, *Inadaptés scolaires et enseignement spécial*. Université libre de Bruxelles. Les Editions de l'Institut de Sociologie, 1962, p. 69.

mépris, des normes qu'ils n'ont pas pu atteindre. Dans l'un et l'autre cas, il y a perte de valeur. On peut donc conclure avec le professeur S. Roller que « le retard scolaire aliène une partie importante de notre jeunesse. Il porte atteinte à l'édifice culturel et éthique de notre société¹. »

« Quel sera le sort des retardés scolaires d'aujourd'hui dans la société de demain? Selon toute probabilité, la plupart d'entre eux sont destinés à subir d'autres échecs dans leur vie d'adulte. Car, on le sait, rarement l'échec suscite le mâle et vigoureux progrès que l'école traditionnelle en attend. Seuls des êtres exceptionnels savent en tirer des conséquences favorables; le plus souvent, l'échec répété avilit »².

3. Etiologie

Connaître les composantes du résultat scolaire, c'est faire un pas vers la compréhension de l'étiologie de l'inadaptation.

RÉSULTAT SCOLAIRE

Aptitude intellectuelle mise en situation (ou actualisée), c'est-à-dire confrontée

à l'aspect physique de l'individu:

- état de santé physique et physiologique,
- tonus musculaire,
- organes des sens;

à son aspect psychique:

- facteurs de personnalité,
- tonus mental,
- état affectif;

aux influences du milieu environnant:

- milieu familial,
- milieu social,
- milieu scolaire.

Interprétant étiologiquement ce schéma, il ressort qu'une déficience de l'aptitude intellectuelle (insuffisance des capacités) est une première cause de retard-inadaptation. L'aptitude intellectuelle s'évalue par les tests psychométriques. A ce sujet, il est intéressant

¹ A. Haramein, *Perturbations scolaires. Etude expérimentale de certains de leurs facteurs*. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1965, pp. 175-176.

² A. Haramein, *op. cit.*, p. 176.

de rappeler que même si « l'évaluation d'un QI (quotient intellectuel) est indispensable dans un contexte de problèmes scolaires, elle devient illusoire pour approcher utilement les problèmes médico-sociaux et sociologiques engendrés par le fait de l'arriération. (...) Les bilans psychométriques ont une valeur de faits cliniques parmi d'autres; ils ne sont cependant pas pleinement significatifs des états qu'ils évoquent »¹.

Un deuxième groupe de causes se situe dans les diverses déficiences physiques: « Il tombe (...) sous le sens que toute affection physique, débilitante et longue, modifie le rendement scolaire, même si elle n'exerce aucune action directe sur le cerveau »². Il faut citer toutes les maladies de longue durée, les troubles de la motricité qu'englobe le terme générique *d'infirme*, les atteintes cérébrales, les déficiences sensorielles (en particulier la vue et l'ouïe).

Un troisième groupe de causes a son origine au niveau psychique. Point n'est besoin d'insister sur le rôle « désadaptateur » d'une faiblesse du tonus mental, des troubles d'ordre affectif, caractériel, des perturbations de la structure du moi ou de l'organisation de la personnalité, des atteintes psychiques, globales ou électives.

Dans le milieu environnant peuvent trouver naissance de nombreux facteurs négatifs. Les carences familiales: dissociation familiale, mère seule, mère autoritaire — père effacé, erreurs éducatives, manque de stimulations, arrière-plan socio-économique défavorable, ambitions parentales démesurées, etc., influencent dangereusement une adaptation convenable, tout comme une mauvaise insertion sociale de la famille. Les facteurs scolaires sont ceux qui trouvent un terrain favorable dans l'organisation même de la vie scolaire: changements inopportun de méthodes d'enseignement, trop fréquents changements de maîtres, progression trop rapide ou trop lente, échecs, ainsi que dans les relations interpersonnelles maître-élève néfastes, sous forme d'incompatibilité plus ou moins larvée.

Enfin, les causes peuvent se situer dans une mauvaise intégration, par l'enfant, de toutes les instances susmentionnées, sans qu'il soit possible d'incriminer un élément particulier.

Pour présenter l'étiologie, nous sommes partis d'un schéma analysant les composantes du résultat scolaire. Faut-il ajouter qu'il n'est pas nécessaire que ce résultat soit un échec pour qu'il y ait inadaptation?

¹ Agnès Jaeggi; François Jaeggi, *Recensement des enfants et adolescents réputés arriérés dans le canton de Genève* (avril-juin 1963). In: Psychiatrie de l'enfant. Paris, P.U.F. 1965, vol. VIII, fasc. 2, p. 454.

² Pierre Baton, *Inadaptés scolaires et enseignement spécial*. Université libre de Bruxelles. Les Editions de l'Institut de Sociologie, 1962, p. 71.

4. Nécessité d'un équipement spécialisé

Fournir un meilleur accès aux valeurs, permettre l'intégration socio-économique optima, favoriser l'épanouissement personnel, telles doivent être les conséquences directes de tout effort visant à combattre l'inadaptation dans ses diverses manifestations. L'inadapté, quel qu'il soit, a un droit absolu à « ... recevoir le traitement, l'éducation et les soins spéciaux que nécessite son état ou sa situation »¹. Il a un droit absolu à la vie, au respect, à une certaine priorité de soins et d'éducation, à sa famille, à toute l'amélioration dont il est capable, au travail, à ce que la société le reconnaîsse comme un membre à part entière, à la vie surnaturelle.

Tendre vers ces buts, c'est mettre en place un équipement spécialisé efficace, répondant à tous les besoins. Nous esquissons, dans ses grandes lignes, un plan-cadre d'équipement qui doit être adapté aux circonstances particulières, en tenant compte de ce qui existe déjà, après avoir fait un inventaire rigoureux des nécessités; car il n'est pas douteux que ces nécessités sont parfois estimées de façon imprécise, sans se fonder sur des études sérieuses.

Schématiquement, ce plan comporte trois postes:

a) Un service ou centre psycho-pédagogique apte à assurer un travail de *dépistage*, de *diagnostic*, de *traitement*. Ce centre, où doit régner un travail d'équipe, comprend le médecin, le psychiatre, le psychothérapeute, le psychologue, les spécialistes de la rééducation, l'assistant social. Une partie de ce personnel s'adresse à l'enfant dans son milieu scolaire, l'autre s'efforce d'influer sur son milieu socio-familial.

Joint à ce centre, ou indépendamment de lui, travaillent des chercheurs dans le domaine de la pédagogie scientifique, ayant pour tâche de repenser notre école (programme, méthodes, organisation) afin de mieux l'adapter aux nécessités de l'heure, de lui permettre de répondre aux exigences du monde de demain dans lequel évolueront les adultes que seront les enfants d'aujourd'hui.

b) Des classes de développement (ou classes spéciales) recevant des retardés intellectuels, enfants dont l'intelligence ne permet pas de suivre le programme commun. Ces classes, dans la mesure où les capacités le permettent, insistent sur les techniques de base: lecture, écriture, calcul, langue maternelle, tout en accordant une

¹ *Déclaration des droits de l'enfant*. In: Jean Chazal, *Les droits de l'enfant*. Paris, P.U.F., coll. Que sais-je? 1962, pp. 13 ss.

place importante à l'éducation pratique visant à permettre aux enfants de mener une existence intégrée et autonome.

- c) Des classes dites de rattrapage, s'adressant à des enfants normalement doués ayant complètement échoué à l'école, pour des raisons qu'il faut éclaircir de cas en cas. Ces classes, à l'enseignement fortement individualisé, porteront leur effort, avec l'aide du centre cité en a), sur la rééducation des déficits particuliers propres à chaque élève.

La mise sur pied de cet équipement repose sur l'existence d'un personnel spécialisé suffisamment nombreux pour mener à bien les tâches assignées.

Que conclure, au terme de ce rapide tour d'horizon qui a permis de prendre conscience de l'ampleur du problème de l'inadaptation, de réfléchir aux solutions à mettre en place? On ne conclut que ce qui est clos, et cette question est en plein mouvement. Nous vivons la période qui doit aboutir à planter l'équipement nécessaire à l'éducation la plus poussée possible, à l'aide des méthodes les plus modernes, de tout enfant ou adolescent inadapté. Un élan est donné; il semble ne pas se ralentir. Il est permis d'être résolument optimiste.

PAUL-HENRI NANCHEN
Psychologue